Les Nouvelles du REHNam

N° 79 - octobre 2025

L'invité du mois : Vincent Gengler *

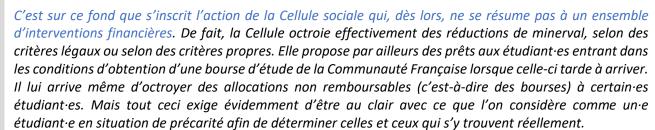
* Directeur du Service Vie de la Communauté Universitaire (VéCU)

Réflexions sur la précarité étudiante (2ème partie)

L'université de Namur s'est dotée en 2024 d'une note politique faisant la distinction entre pauvreté et précarité, où se trouve expressément souligné le fait que la précarité financière, comprise comme un risque de situation de privation, peut conduire à d'autres formes de précarités : alimentaire, de logement, de santé, numérique, psychologique, sociale et culturelle, relationnelle, affective, etc. Dans notre approche institutionnelle, la précarité est donc considérée comme un phénomène multi-dimensionnel, de sorte que soutenir un accès équitable à l'éducation supérieure s'y conçoit comme imposant de travailler selon plusieurs axes.

Cette même note de politique évoque ainsi différentes actions ou engagements :

- Garantir l'accessibilité financière en diminuant/éliminant les droits d'inscription pour les étudiants les plus vulnérables et en renforçant des mécanismes de soutien financier, tels que les allocations d'études de la FWB et nos propres aides.
- Créer des programmes de soutien alimentaire au travers de l'offre de restauration et de banques alimentaires solidaires.
- Développer notre parc immobilier pour accroître l'offre de logements corrects et abordables pour les étudiants.
- Développer à la fois une sensibilisation à la santé holistique (physique et mentale), la promotion de modes de vie sains et une clinique de soins abordables sur le campus.
- Favoriser le développement des compétences numériques au sein des programmes de formation.
 Prêter du matériel informatique en cas de besoin et/ou soutenir financièrement l'étudiant pour l'achat de son propre matériel.
- Continuer à développer des services de soutien psychologique et social accessibles, faciliter l'accès à ces services afin d'accompagner les étudiants confrontés à des difficultés financières et les orienter vers des ressources appropriées pour prévenir l'impact négatif de ces difficultés sur leur bien-être mental.
- Encourager les entreprises à offrir aux étudiant·es des emplois correctement rémunérés et à garantir des conditions de stage équitables, contribuant ainsi à réduire la précarité économique des étudiants et à renforcer leur employabilité future.



Ce qui justifie que la Cellule sociale soit aussi un espace d'écoute des difficultés de vie des étudiant·es. Pour être plus précis, il s'agit pour les quatre travailleurs sociaux qui la composent d'identifier au mieux les ressources des familles au sens le plus large possible, à savoir les revenus des ménages (chacun de ceux-ci étant compris comme l'ensemble des personnes ayant le devoir de contribuer aux frais de l'étudiant·e) et de mettre ces montants en regard des frais engendrés par une année d'étude (en tenant compte – ce que ne peut faire une administration forcément lointaine de la réalité universitaire – des différences entre filières, puisque les coûts n'y sont pas identiques). Ce qui les amène à intervenir tout aussi bien pour des étudiant·es déjà boursiers de l'État que pour des étudiant·es ne bénéficiant pas de ce statut.

Si la Cellule sociale traite parfois des dossiers d'étudiant·es non éligibles qui introduisent des demandes alors qu'ils·elles n'y sont pas éligibles, sur base d'une analyse sociale rigoureuse, elle s'autorise donc aussi à se préoccuper d'étudiant·es qui, à l'inverse, pourraient bénéficier d'aides mais n'en font pas spontanément la



demande. C'est pourquoi l'un de ses chantiers prioritaires est celui de l'accès aux droits (logement, aide sociale, etc.) et s'y trouvent par ailleurs développées des actions plus ponctuelles visant à répondre à des demandes particulières que seule permet précisément d'entendre une telle écoute sociale: achats d'ordinateurs, de produits alimentaires, de produits d'hygiène féminine, interventions informatiques ou destinées à compenser la baisse des revenus des « jobs » durant les périodes de blocus et d'examens, etc.

En conclusion, s'il convient de reconnaître que la notion de précarité étudiante reste mal définie en dépit de la référence toujours plus appuyée dans l'espace public et politique à la réalité à laquelle elle renvoie, il faut aussi oser affirmer que, malgré les difficultés qu'engendre ce flou, l'université de Namur s'efforce de répondre le plus justement et le plus efficacement possible aux besoins réels et concrets de ses étudiant es via sa Cellule sociale et le travail d'écoute qui s'y effectue.

La vie du REHNam

24/10 : à l'Arsenal, réunion du bureau du REHNam à 10.00, suivie à 12.00 de l'apéritif/repas et à 13.45 d'une conférence de Pierre Dulieu intitulée *Namur sous nos yeux*. Pour les personnes qui s'inscrivent au repas et à qui il est demandé de confirmer leur présence au plus tard le vendredi 17 octobre dans un courriel adressé à <u>pierre.devos@unamur.be</u>, la participation aux frais est de 40 euros à verser sur le compte BE10 2500 0740 2704 de l'UNamur avec la mention : *NOM et PRENOM, CPO 4945850 REHNam, repas 24 octobre 2025*.

Brèves de l'Université

Balises pour la détermination d'une charge académique

Notre rectrice a récemment reprécisé que

- 1. dans un souci de cohérence avec la pratique jusqu'à ce jour et de comparabilité au sein du monde académique francophone belge, la charge académique au cadre de notre institution est calculée à partir de cours théoriquement de 15h-30h-45h-60h-75h;
- 2. la règle de base d'établissement de la charge académique est la suivante : la charge académique est fixée dans un intervalle allant de 150 à 180 heures/an pour un académique temps plein, intervalle fonction de plusieurs facteurs ;
- 3. la charge peut se situer en-dehors de cet intervalle dans les cas où le cumul de plusieurs facteurs intervient (par exemple, une charge de 140 heures pourrait être admissible si plusieurs cours de première année avec de gros auditoires y figurent. Ou au contraire, une charge supérieure à 180h pourrait être admissible si plusieurs cours avec le même contenu mais donnés dans des contextes différents, à des cohortes réduites, y figurent).

Une nouvelle équipe rectorale

À l'occasion de la rentrée académique, Annick Castiaux a également présenté la nouvelle équipe rectorale et trois chargés de mission désignés pour une durée de deux ans :

- Valérie Daenen : Administratrice générale ;
- Benoît Champagne : Vice-recteur à la recherche et aux bibliothèques ;
- Cécile de Terwangne : Vice-rectrice aux affaires académiques ;
- Stéphane Faulkner: Vice-recteur à la transformation numérique, à la qualité et la communication;
- François-Xavier Fievez, Vice-recteur aux affaires étudiantes et à la qualité de la vie sur le campus;
- Stéphane Leyens: Vice-recteur aux relations et à la coopération internationales;
- Laurent Schumacher: Vice-recteur à la formation et Premier Vice-recteur;
- Benoît Frenay: Chargé de mission « Intelligence artificielle », avec le soutien du Conseil de l'Intelligence Artificielle (CIA) nouvellement constitué;
- Amélie Lachapelle: Chargée de mission « Transition et développement durable », avec le soutien du groupe NIDbyUNamur (NID = Namur Innovante et Durable) qu'Amélie est amenée à structurer et mobiliser davantage;
- Anne-Sophie Libert : Chargée de mission « UNIVERSEH », avec le soutien du Comité de Pilotage UNIVERSEH et du Service des Relations internationales.

Annonces

Le 9/10, à 12.30 : Midi *Genre et démocratie*. Eliane Tillieux nous retracera son parcours en politique et son vécu singulier en tant que femme dans ce milieu encore très masculin. A ses côtés, une experte de notre institution, Stéphanie Wattier, professeure de Droit, ouvrira quelques champs de discussion à ce sujet. Ces échanges seront animés par le vice-recteur en charge du genre, François-Xavier Fiévez. Des sandwichs seront offerts dans le couloir avant la conférence.